NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/48
5 novembre 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-neuvième réunion
Montréal, 7-11 décembre 2026
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire[1]

PROPOSITION DE PROJET : CUBA

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Réduction progressive

• Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I, deuxième tranche)	PNUD	Approbation globale

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Cuba

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I)	PNUD	93e	Élimination de 10 % d'ici 2029

DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 (annexe F)	**Année: 2025**	365,05 tm	763 291 tonnes d'éq. CO_2

DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes d'éq. CO_2)								**Année:**	**2025**
Substance	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Climatisation et réfrigération				Solvant	Autres
				Fabrication			Entretien		
				Réfrigération	Climatisation	Autres			
HFCs	40 019						723 272		

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes d'éq. CO_2)			
Valeur de référence des HFC :	1 030 662	Point de départ des réductions globales durables :	s.o.
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée:	s.o.	Restante:	s.o.

PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		**2026**	**2027**	**2028**	**Total**
PNUD	Réduction progressive des HFC (tm)	16,72	0,0	0,0	16,72
	Financement ($US)	146 900	0	0	146 900

DONNÉES DU PROJET			**2023**	**2024-2025**	**2026***	**2027-2028**	**2029**	**Total**
Consommation (tonnes d'éq. CO_2)	Limites fixées par le Protocole de Montréal		s.o.	1 030 662	1 030 662	1 030 662	927 596	s.o.
	Valeur maximale autorisée		s.o.	1 030 662	1 030 662	1 030 662	927 596	s.o.
	Réduction par rapport à la valeur de référence (%)		s.o.	0,0	0,0	0,0	10,0	s.o.
Montants approuvés en principe ($US)	PNUD	Coûts du projet	160 000	0	130 000	0	35 000	325 000
		Coûts d'appui	20 800	0	16 900	0	4 550	42 250
Fonds approuvés par le Comité exécutif ($US)		Coûts du projet	160 000	0		0	0	160 000
		Coûts d'appui	20 800	0		0	0	42 250
Total des fonds recommandés pour approbation à la présente réunion ($US)		Coûts du projet			130 000			130 000
		Coûts d'appui			16 900			16 900

* Recommandé pour approbation à la présente réunion

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement cubain, le PNUD, en tant qu'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP), d'un montant de 130 000 $US, plus des coûts d'appui d'agence de 16 900 $US.[2] La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, un rapport de vérification de la consommation de HFC pour la période 2024-2025, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2026-2029.

Rapport sur la consommation de HFC

2. Le gouvernement cubain a déclaré une consommation de 763 291 tonnes d'équivalent CO_2 (éq. CO_2) de HFC en 2025, soit 26 % de moins que la valeur de référence des HFC du pays aux fins de conformité. La consommation de HFC pour la période 2021-2025 figure au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HFC pour la période 2021-2025 et valeur de référence des HFC à Cuba (données visées à l'article 7)

HFCs	PRP	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes métriques (tm)						
HFC-134a	1 430	198,47	199,60	366,98	182,50	149,09
R-404A	3 921,6	24,92	59,13	103,78	44,20	53,38
R-407C	1 773,85	3,33	39,28	25,10	11,05	18,88
R-410A	2 087,5	61,45	83,67	125,57	54,81	85,78
R-417A	2 346	0,38	19,82	15,49	7,61	16,82
R-438A	2 264,44	0	22,51	27,11	19,02	32,75
Autres*		1,44	15,52	23,11	19,98	8,35
Total (tm)		**289,99**	**439,53**	**687,14**	**339,16**	**365,05**
Tonnes d'éq. CO_2						
HFC-134a	1 430	283 812	285 428	524 781	260 975	213 204,42
R-404A	3 921,6	97 726	231 884	406 984	173 315	209 327
R-407C	1 773,85	5 907	69 677	44 524	19 596	33 483
R-410A	2 087,5	128 277	174 661	262 127	114 408	179 074
R-417A	2 346	891	46 498	36 340	17 860	39 453
R-438A	2 264,44	0	50 973	61 389	43 061	74 169
Autres*		3 031	23 551	32 525	41 807	14 580
Total (tonnes d'éq. CO_2)		**519 644**	**882 672**	**1 368 670**	**671 021**	**763 291**
Calcul de la valeur de référence des HFC (tonnes d'éq. CO_2)						
Consommation moyenne de HFC en 2020–2022						713 991
Valeur de référence des HCFC (65 %)						316 671
Valeur de référence des HFC						**1 030 662**

* HFC-32, HFC-125, HFC-227ea, HFC-236cb, R-407A, R-449A, R-452A, R-507A et R-508B

3. La consommation annuelle de HFC à Cuba a fluctué entre 2021 et 2025 en raison de contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, à la logistique du fret maritime, ainsi qu'aux défis énergétiques et économiques du pays. L'augmentation de la consommation de HFC en 2022 s'explique par la reprise des secteurs économiques à la suite de la pandémie de COVID-19. En 2023, la consommation a été tirée par les

[2] Conformément à la lettre du 25 septembre 2026 adressée par le ministère cubain des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement au PNUD.

importations de HFC-134a destinées à la fabrication nationale d'inhalateurs à doseur (MDI), ainsi que par celles de fluides frigorigènes destinés à l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC). En 2024, la consommation globale de HFC a diminué d'environ 50 %, reflétant une baisse de la production d'inhalateurs à doseur et une réduction de la demande en fluides frigorigènes. En 2025, cependant, l'augmentation des importations de mélanges de fluides frigorigènes, en particulier le R-404A et le R-410A, destinés à la mise en charge de nouveaux équipements remplaçant d'anciens systèmes commerciaux de réfrigération et de climatisation, a contrebalancé les réductions résultant de la baisse de la production d'inhalateurs à doseur et de la diminution de l'utilisation d'autres fluides frigorigènes.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sur la consommation de HFC fournies par le gouvernement cubain dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2025 sont conformes aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement mettait en œuvre un système de licences et de quotas relatifs aux HFC pour les importations et les exportations et que la consommation totale de HFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2024 et 2025 était correcte, comme le montre le tableau 1 ci-dessus. La vérification a également révélé que les procédures établies n'avaient pas été pleinement respectées au cours de la période considérée, certains importateurs ayant importé des HFC sans disposer d'un quota alloué, tandis que d'autres avaient dépassé leurs quotas respectifs. Néanmoins, le total des importations enregistrées est resté inférieur aux objectifs fixés par le Protocole de Montréal pour le pays.

6. Le vérificateur a recommandé de renforcer la coordination afin d'améliorer le partage et l'accès aux informations relatives aux licences, aux quotas et aux importations de HFC ; d'améliorer la formation des agents des douanes et des agents d'application de la loi, des courtiers et des importateurs sur les procédures et les exigences en matière d'importation de HFC ; et de revoir et, si nécessaire, de mettre à jour la liste des HFC et des mélanges afin d'identifier clairement les codes tarifaires correspondants.

<u>Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC</u>

Cadre juridique

7. Les principaux textes réglementaires régissant les importations et la consommation de HFC sont la résolution n° 253/2021, qui établit les exigences d'enregistrement préalable et d'autorisation pour les entités souhaitant importer des HFC, et la résolution n° 8/2022, qui définit la procédure de mise en œuvre du système de quotas d'importation de HFC. Cette dernière impose aux importateurs de détenir une licence d'importation et fixe des quotas exprimés en tonnes d'équivalent CO_2. Elle définit également les années de référence et le calendrier de réduction progressive des HFC, précise les conditions d'obtention des quotas, prévoit un quota de réserve de 10 %, géré par le gouvernement, destiné à faire face aux imprévus, et établit les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) applicables aux HFC purs.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le cadre de la première tranche :

a) *Formation des douanes, coordination interinstitutionnelle et sensibilisation :*

i) Au total, 60 agents des douanes et 102 courtiers en douane et importateurs ont été formés aux mesures de contrôle et de réduction de la consommation de HFC lors de

deux ateliers organisés pour chaque groupe, les femmes représentant 46 % de l'ensemble des participants ; 30 fonctionnaires (14 femmes et 16 hommes) ont participé à trois ateliers sur le système de quotas pour les HFC et les codes du système harmonisé (SH) ; le système national de licences et de quotas relatifs aux HFC est devenu opérationnel, et la réorganisation du registre des importateurs a été engagée en collaboration avec les douanes, l'Office national des statistiques et le ministère du Commerce extérieur, en vue d'intégrer et de contrôler les micro-entreprises, petites et moyennes entreprises émergentes du secteur ;

ii) Un atelier national de lancement a réuni 40 participants (23 hommes et 17 femmes), parmi lesquels des décideurs politiques, des agents des douanes, des importateurs et des entreprises d'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation (RAC), afin d'aligner le KIP sur les initiatives nationales en matière d'environnement et d'énergie ; un autre atelier a mobilisé 23 spécialistes (huit hommes et 15 femmes) du ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement pour préparer le plan d'action du KIP au niveau provincial ; une réunion de coordination a rassemblé 12 représentants de haut niveau (sept hommes et cinq femmes) issus de six institutions afin d'harmoniser les plans d'action stratégiques nationaux ; et un atelier sur l'intégration des besoins et des rôles des femmes et des hommes dans les projets liés au Protocole de Montréal a réuni 35 participants (17 hommes et 18 femmes) issus de diverses institutions ;

iii) Au total, 108 formateurs en réfrigération et climatisation et en climatisation mobile (MAC) (19 femmes et 89 hommes) ont participé à trois ateliers de sensibilisation et à des cours de renforcement des capacités portant sur les solutions de remplacement des HFC, la récupération et le recyclage des fluides frigorigènes (RR), la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures (HC), la prévention des fuites, l'identification des fluides frigorigènes et l'efficacité énergétique ; plusieurs séances de travail ont été organisées entre l'unité nationale de l'ozone (UNO) et les instituts de formation afin de planifier et de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités ; et trois affiches spécialisées portant sur les solutions de remplacement des HFC, la RR des fluides frigorigènes, les bonnes pratiques d'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation et de climatisation mobile, ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique dans les technologies de réfrigération et de climatisation, ont été parachevées en vue de leur distribution et de leur utilisation dans le cadre de campagnes de sensibilisation ;

b) *Renforcement des capacités techniques pour une utilisation en toute sécurité des fluides frigorigènes à faible PRP :* L'acquisition de matériel spécial pour la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures a été engagée pour 10 centres de formation ; la coordination avec l'Office national pour le contrôle de l'utilisation rationnelle de l'énergie a été renforcée grâce à deux sessions de planification et à un accord institutionnel visant à aligner les objectifs du KIP sur les stratégies nationales d'efficacité énergétique ; et quatre sessions techniques avec le ministère de l'Éducation ont abouti à l'approbation des procédures de certification des compétences des techniciens, à la désignation de deux premiers centres d'évaluation et au lancement des travaux visant à développer une plateforme d'enregistrement en ligne sécurisée ;

c) *Réduction de la demande en HFC à fort PRP :* deux ateliers techniques ont permis de renforcer les connaissances des utilisateurs finaux sur les solutions de remplacement à faible PRP, notamment les systèmes de réfrigération commerciale décentralisés utilisant des HC, auprès de 97 participants, dont 24 femmes ; et

d) *Réduction des émissions de HFC* : l'acquisition d'équipements spécialisés et de kits d'outils destinés à cinq ateliers MAC sélectionnés a été engagée, ainsi que l'acquisition de 27 unités de récupération et de recyclage (RR) de fluides frigorigènes pour les grands utilisateurs finaux.

Projet pilote visant à améliorer l'efficacité énergétique (décision 91/65)

9. À sa 96e réunion, le Comité exécutif a approuvé un projet pilote visant à introduire des technologies de réfrigération à haute efficacité énergétique et à faible PRP, ainsi qu'à élaborer et à faire respecter des normes minimales de performance énergétique (NMPE), ou leur équivalent, pour les refroidisseurs dans le secteur du tourisme, qui sera mis en œuvre par le PNUD d'ici le 30 mai 2028.[3] Le projet en est actuellement à sa phase initiale. Des données techniques ont été recueillies auprès des utilisateurs finaux participants, les spécifications techniques des équipements à acquérir ont été parachevées et approuvées par les bénéficiaires, et la procédure d'acquisition a été lancée.

Mise en œuvre et suivi du projet

10. L'UNO et le PNUD assurent le suivi des activités, notamment le suivi des formations et des cours, la rédaction de rapports d'avancement et la collaboration avec les parties prenantes en vue de la réduction progressive des HFC. Sur les 14 545 $US approuvés pour les activités de suivi du projet au titre de la première tranche, 3 327 $US ont été décaissés pour couvrir les frais de déplacements (3 067 $US) et les honoraires du personnel du projet et des consultants (260 $US).

Niveau de décaissement des fonds

11. En octobre 2026, sur les 160 000 $US approuvés à ce jour, 34 398 $US (21,5 %) avaient été décaissés. Le solde de 125 602 $US sera décaissé en 2027.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2027 et décembre 2029 :

a) *Formation des douanes, coordination interinstitutionnelle et sensibilisation :* organiser deux ateliers de formation à l'intention de 50 courtiers en douane et importateurs, ainsi que trois ateliers de formation à l'intention de 60 agents des douanes sur les quotas de HFC et les codes SH actualisés ; tenir quatre réunions (rassemblant chacune environ 20 participants) avec les consommateurs de HFC et les parties prenantes du MAC afin d'expliquer les contrôles à l'importation des HFC et de promouvoir l'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des fluides frigorigènes à PRP nul ou faible ; organiser une réunion nationale de suivi pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du KIP ; mener des campagnes nationales de sensibilisation dans tout le pays ; et mettre à jour et imprimer un guide technique sur les fluides frigorigènes à faible PRP à l'intention des techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation (19 910 $US, plus 18 833 $US provenant de la tranche précédente) ;

b) *Renforcement des capacités techniques pour une utilisation sûre des fluides frigorigènes à faible PRP :* finaliser l'acquisition de matériel spécialisé pour la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures (R-290 et R-600a) et le distribuer à 10 centres de formation à travers le pays ; organiser deux réunions de coordination technique avec des établissements d'enseignement, des agences de normalisation et des entreprises d'entretien des systèmes de climatisation et de réfrigération afin de consolider le cadre de certification, notamment

[3] Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/31 et décision 96/47

par l'adoption de la norme de certification et des mécanismes et outils associés ; organiser des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des responsables de l'évaluation de l'Institut polytechnique « Hermanos Gómez » et de l'Université de l'Oriente, désignés comme centres d'évaluation, et organiser deux ateliers visant à promouvoir l'inscription des techniciens, l'objectif étant de certifier au moins 100 techniciens d'ici 2029 (57 650 $US, auxquels s'ajoutent 45 000 $US provenant de la tranche précédente) ;

c) *Réduction de la demande en HFC à fort PRP :* organiser deux ateliers pour recenser les principaux utilisateurs finaux de HFC, trois ateliers pour promouvoir des technologies de remplacement à haute efficacité énergétique utilisant des fluides frigorigènes à faible PRP, et trois ateliers de transfert de technologie pour démontrer les performances d'un système de réfrigération commercial à HC auprès d'utilisateurs commerciaux (22 500 $US, auxquels s'ajoutent 7 782 $US provenant de la tranche précédente) ;

d) *Réduction des émissions de HFC* : mener à bien le processus d'acquisition et distribuer des kits d'outils spécialisés [4] à cinq ateliers d'entretien de climatiseurs mobiles (MAC) sélectionnés, ainsi que 27 unités RR de fluides frigorigènes à de grands utilisateurs finaux ; réaliser une évaluation des besoins en équipement pour cinq ateliers d'entretien MAC supplémentaires et acquérir l'équipement et les kits d'outils correspondants (18 122 $US, plus 42 769 $US provenant de la tranche précédente) ; et

e) *Suivi du projet :* engager des consultants nationaux et effectuer des déplacements sur le territoire national pour le suivi du projet (11 818 $US, auxquels s'ajoutent 11 218 $US provenant de la tranche précédente).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HFC et la vérification

13. Le PNUD a indiqué que l'UNO avait pris acte des recommandations du rapport de vérification et qu'elle y donnerait suite, en coordination avec les homologues concernés, lors de la mise en œuvre de la deuxième tranche du KIP, dans le cadre des activités visant à renforcer les mécanismes douaniers et d'application de la loi. En outre, les importateurs dont il s'avérera qu'ils ne se sont pas conformés aux exigences régissant les importations de HFC feront l'objet de sanctions.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

Cadre juridique

14. Le gouvernement cubain a publié des quotas d'importation de HFC [5] pour 2026 et 2027, conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

[4] Comprend au moins une machine automatique de récupération et de recyclage/rechargement, un manomètre, un détecteur de fuites électronique, un thermomètre infrarouge, un jeu de raccords et de vannes pour les climatiseurs mobiles (MAC), cinq bouteilles de récupération de 30 lb, deux bouteilles de récupération de 123 lb, ainsi que deux jeux de lunettes de protection et de gants.

[5] 927 595,80 tonnes d'éq. CO_2 réparties entre les importateurs agréés, plus 10 % supplémentaires pour les imprévus.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

15. En ce qui concerne l'acquisition de matériel, le PNUD a expliqué que le processus avait pris du retard en raison de difficultés à trouver des fournisseurs internationaux et à finaliser les dispositions nécessaires en matière d'approvisionnement, de financement et d'administration. L'UNO et le PNUD étudiaient d'autres options d'acquisition pour faire avancer le processus, et l'appel d'offres correspondant a été lancé en octobre 2026.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

16. Le Secrétariat a demandé des précisions sur la manière dont l'acquisition de matériel et d'outils serait coordonnée entre le PNUD et l'UNO, et sur la manière dont l'utilisation efficace du matériel dans le cadre de la deuxième tranche du KIP et de la phase II du PGEH serait assurée. Le PNUD a expliqué que le matériel serait acquis sur la base de listes distinctes établies en consultation avec les bénéficiaires, chaque élément étant affecté à un projet et à une institution bénéficiaire spécifiques. La supervision des deux projets serait assurée par l'UNO et le bureau de pays du PNUD afin d'éviter tout chevauchement dans les activités et l'acquisition de matériel, tandis que l'UNO assurerait le suivi de l'utilisation du matériel et des outils. Le PNUD a également indiqué que le matériel distribué contribuerait à réduire la consommation de HFC vierges et à promouvoir les bonnes pratiques en matière de réfrigération. En outre, la démonstration des avantages de la récupération des fluides frigorigènes et des économies de coûts associées devrait encourager d'autres ateliers à acquérir du matériel similaire et à appliquer ces pratiques.

Cofinancement

17. Le pays a apporté un cofinancement en nature sous forme d'un soutien juridique et en matière de communication, de locaux pour l'unité de gestion des projets, de salles de cours, d'installations de laboratoire, de professeurs et de services publics.

Mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes

18. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée dans la mise en œuvre du KIP par le biais d'activités favorisant la participation des femmes, de publications tenant compte des questions de genre et de la collecte de données ventilées par sexe. Si la participation des femmes reste plus faible dans les secteurs techniques, elle est comparable, voire supérieure, à celle des hommes dans des domaines transversaux, tels que les douanes et les cadres juridiques.

Pérennité de l'élimination des HFC et évaluation des risques

19. Cuba a engagé la mise en œuvre de la première tranche du KIP et a établi les fondements institutionnels nécessaires à la poursuite des activités visant à promouvoir les fluides frigorigènes à PRP nul ou faible et à réduire la demande en HFC. La pérennité des réductions de HFC est soutenue par la mise en œuvre du système de quotas sur les HFC, le renforcement des mécanismes douaniers et d'application de la loi, la collaboration continue entre les institutions nationales – notamment par des efforts supplémentaires pour renforcer la communication entre les acteurs impliqués dans le système de licences et de quotas relatifs aux HFC – ainsi que par des activités de sensibilisation ciblant les principales parties prenantes. La formation continue des agents des douanes et des autres agents chargés de l'application de la réglementation devrait contribuer davantage à la mise en œuvre efficace des contrôles à l'importation des HFC.

20. La coopération avec le ministère de l'Éducation concernant la certification des techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) a abouti à l'approbation des procédures de certification des compétences des techniciens, à la désignation de deux centres d'évaluation initiaux et à l'engagement des travaux sur une plateforme d'enregistrement en ligne sécurisée. La pérennité des activités

de formation dépendra de la capacité des institutions locales à continuer de dispenser des formations après l'achèvement du KIP. La mise à niveau des compétences des formateurs en RAC afin de couvrir la manipulation en toute sécurité des fluides frigorigènes de remplacement à faible PRP, ainsi que la fourniture d'équipements et d'outils aux établissements de formation, visent à renforcer les capacités techniques nationales et à réduire le risque de pratiques d'entretien dangereuses, en particulier lors de l'utilisation de fluides frigorigènes inflammables.

21. Les principaux risques liés à la mise en œuvre du projet concernent la stabilité géopolitique, le nombre limité de fournisseurs, les retards d'approvisionnement et de livraison, ainsi que la hausse des coûts des équipements. Les mesures d'atténuation comprennent l'engagement anticipé des procédures d'appel d'offres, la recherche de autres fournisseurs et la révision des spécifications techniques afin d'identifier des équipements rentables répondant aux normes techniques et de sécurité requises.

Conclusion

22. La consommation de HFC à Cuba au cours de la période considérée est restée inférieure à la consommation maximale autorisée par l'Accord et aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal, comme le confirme le rapport de vérification. Les recommandations formulées dans ce rapport seront prises en compte lors de la mise en œuvre de la deuxième tranche. Le décaissement des fonds approuvés au titre de la première tranche a dépassé 20 %. Malgré les retards enregistrés dans l'acquisition de matériel, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre de la première tranche. Au cours de la deuxième tranche, le pays poursuivra et renforcera encore la stratégie du KIP, notamment par la promotion de frigorigènes à faible PRP, le renforcement des capacités techniques pour leur utilisation en toute sécurité dans les systèmes de climatisation et de réfrigération, des mesures visant à réduire la demande et les émissions de HFC tout au long de leur cycle de vie, ainsi que des initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation. Par conséquent, le Secrétariat recommande l'approbation de la deuxième tranche du KIP pour Cuba.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) pour Cuba, et recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du KIP ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2026-2029 pour Cuba, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet ($US)	Coûts d'appui ($US)	Agence d'exécution
a)	Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I, deuxième tranche)	130 000	16 900	PNUD